



A retourner au GILS, rue du Parc, 20/5 à 4432 ALLEUR
par fax : 04/246.59.92 ou mail : info@cdr-gils.be

FORMATIONS 2021 - INSCRIPTIONS

Je soussigné(e)
Institution :
Adresse de facturation :
Tel :
Mail :
Souhaite m'inscrire à :

➤ **PLATEFORME LOCALE**

- Les entreprises en difficultés : rencontre avec le Tribunal de l'entreprise et SOGEPA - le 18 mars à 13h30 à confirmer**
Echanges avec M. Etienne HODY Président de division Tribunal de l'entreprise de Liège et Mme Béatrice ALIE, Responsable Intelligence Economique à la SOGEPA
- Rencontre avec le Tribunal du travail – Monsieur Maréchal et ses collaborateurs**
Date à préciser 1^{er} semestre 2021
- Jurisprudence RCD – Date à préciser 1^{er} semestre 2021**
Par Pablo SALAZAR, juriste au GILS
Point d'actualité sur la jurisprudence en matière de RCD - Echanges

LIEU Centre culturel d'Ans, Place des Anciens combattants à 4432 ALLEUR

➤ **FORMATIONS PAF 20 € (voir conditions)**

- En ligne - RCD et privilèges - le mardi 26 janvier de 9h30 à 12h**
Par G. LERICHE, juriste à l'ASBL Droits Quotidiens
Quel est le sort des privilèges (clause de réserve de propriété, compensation) dans le cadre d'une procédure en RCD ?
- En ligne - Les prescriptions - le mardi 23 février de 9h à 12h**
Par Pablo SALAZAR, juriste au GILS
Petit rappel, bien utile, des principes et examen de cas pratiques.
- La convention en médiation de dettes – le jeudi 11 février de 13h30 à 16h30**
Par Fabian BATTISTONI, psychothérapeute et formateur ASBL Savoir-Etre
La convention comme outil d'accompagnement du processus de médiation de dettes
- Dettes et succession, questions pratiques - Date à préciser 1^{er} semestre 2021**
Par l'Etude des Notaires PIERARD et DUMOULIN
Quel sort est réservé aux dettes en cas de décès ? Quelles sont les procédures liées à la succession ?

LIEU : Administration communale d'ANS, Esplanade de l'Hôtel Communal à 4432 ALLEUR
(salle du Conseil – 1^{er} étage)

En petit groupe !!! NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITE

Les décomptes des huissiers ! sur 2 matinées

Par Arnaud GALLOY, juriste au GILS

Initiation au tarif des actes des huissiers de justice et à la lecture de leurs actes et de leurs décomptes établis dans le cadre du recouvrement judiciaire.

Dates au choix :

- Les 2 et 9 février de 8h30 à 12h30**
- les 18 et 25 mars de 13h00 à 16h30**

Conditions générales d'inscription aux formations

Qui peut s'inscrire ?

Nos formations s'adressent au personnel des Services de médiation de dettes de la Province de Liège.

Comment ?

Au moyen du présent document dûment signé par l'intéressé et son supérieur hiérarchique.

L'inscription sera confirmée par mail.

Quel coût ?

La participation aux plateformes locales et aux groupes de travail est gratuite.

Pour les formations, la participation aux frais s'élève à 20 € la demi-journée, elle est gratuite uniquement pour les médiateurs des CPAS membres du Gils.

Désistement

A noter que toute absence à une formation sera facturée à raison de 20 € à l'employeur que celui-ci soit membre ou non, sauf si celle-ci :

- *est communiquée par écrit au GILS au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de la séance ;*
- *est justifiée par un certificat médical transmis au GILS au plus tard 48h après l'absence.*

Report ou annulation

Si une formation devait être annulée ou déplacée par le GILS, le paiement serait intégralement remboursé.

Sauf cas de force majeure, une indemnité de 10 € serait également due par le GILS à l'employeur si l'annulation ou le report n'a pas été communiqué au moins 48 heures avant la date de la formation.

Pour accord, le chef de service

Signature :

Signature :